



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10 février 2022

DATE D’AFFICHAGE

10 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 23

OBJET

APPROBATION DE LA
MODIFICATION DE LA
CONVENTION CONSTITUTIVE –
GIP FSL 91 (Groupement d’Intérêt
Public Fonds de Solidarité pour le
Logement de l’Essonne)

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 16 février à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AVEZEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Étaient absents excusés :

Hervé FRANEL
Alexa PELAGE
Marie-Solange GRILLOT
Stéphanie MARTINS VIANA
Julien CAYZAC
Maria PIRKA
Philippe VAN ROSSOMME
Rodolphe WELSCH

Donne pouvoir à :

Ariel SHEPS
Stéphane RAYNAL
Jacqueline GALEAZZI
Claire HERLIN
Sylvain PASTORELLO
Guy-Charles HUMBERT
Mariannick MORVAN
Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Était (ent) absent (es) : Laurent PERTHUIS, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALLIPOUX

DELIBERATION

**APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA CONVENTION
CONSTITUTIVE GIP FSL 91**

(Groupement d’Intérêt Public Fonds de Solidarité pour le Logement de l’Essonne)

VU la décision du Conseil d’administration du Groupement d’Intérêt Public en date du 2 décembre 2020 approuvant la modification de la convention constitutive ;

VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement modifié par la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d’orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d’intérêt public ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l’accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU la convention constitutive annexée à la présente ;

VU l’arrêté préfectoral 2020-DDCS-91 n° 222 du 23 octobre 2020 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d’intérêt public ayant pour objet d’administrer le Fonds de Solidarité pour le Logement en Essonne ;

CONSIDERANT l’avis de la commission des finances du 7 février 2022 ;

CONSIDERANT la proposition annexée de prorogation du Groupement d’Intérêt Public GIP FSL 91 pour 6 ans jusqu’au 31 décembre 2027 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de modification de l'article 2 de la convention constitutive susvisée portant sur la prorogation du groupement d'intérêt public dénommé « Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne » pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2022 et dont le terme est fixé au 31 décembre 2027.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces constitutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire.
Mariannick MORVAN

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : APPROBATION MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE GIP
FSL 91

.....
Date de décision: 16/02/2022

Date de réception de l'accusé 24/02/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 003_2022

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20220216-003_2022-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .2

Domaines de competences par themes
Aide sociale

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 3 APPROBATION MODIF CONVENTION GIP FSL 91.pdf (99_DE-091-
219102324-20220216-003_2022-DE-1-1_1.pdf)